

### *Budget des dépenses*

Sur quels critères le Conseil du Trésor s'est-il fondé pour accepter d'accorder à l'ÉACL 133.4 millions de dollars de plus que dans le budget de 1980-1981? Comment le Conseil du Trésor peut-il justifier l'approbation d'une telle augmentation alors que l'ÉACL a environ 1.2 milliard de dettes?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, c'est le genre de question qu'il vaudrait mieux poser en comité au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui est chargé de l'ÉACL. Pour ce qui est de la remise de dette d'environ 800 millions dont le député a parlé, la décision a été prise sur la recommandation du contrôleur général; elle cadre avec la politique générale en matière de prêts accordés à des sociétés sans espoir de remboursement. Il est à recommander, paraît-il, sur le plan comptable, que le gouvernement remette de telles dettes. Voilà pourquoi le montant a changé. En ce qui concerne le programme des dépenses de l'ÉACL et la nécessité d'augmenter son budget, c'est au ministre compétent qu'il convient de poser la question en comité.

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à caractère général à vous poser. Nous avons entendu parler du Fonds de développement de l'Ouest dans le discours du trône et nous avons entendu le ministre des Finances (M. MacEachen) y faire récemment allusion dans un discours à Montréal. Je n'ai pas l'intention de demander au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de me donner des explications détaillées, mais je voudrais qu'il me dise si ce genre de fonds est inclus dans ses prévisions et si nous pouvons nous attendre à ce que soient annoncés les premiers investissements provenant de ce fonds. Nombre d'entre nous avons écrit aux ministres concernés pour leur demander des renseignements sur la façon dont ces crédits vont être répartis. J'aimerais qu'on nous dise si les prévisions budgétaires actuelles prévoient de tels investissements. Pouvons-nous nous attendre dans un proche avenir au lancement de certains de ces programmes annoncés au titre du fonds de développement de l'Ouest?

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, les projets de dépenses font état d'une somme globale de 2 milliards répartie sur une période de trois ans jusqu'en 1983-1984; de cette somme, 350 millions sont affectés à l'année à l'étude, 1981-1982. La ventilation des dépenses en ce qui concerne ces 350 millions sera présentée dans le budget supplémentaire. Elle ne figure pas dans le budget principal.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit qu'il y a eu des réductions d'impôt depuis 1975. Comment le ministre concilie-t-il les réductions d'impôts que nous avons avec les emprunts et les déficits accrus?

● (1810)

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, je crois que la question devrait être posée au ministre des Finances (M. MacEachen), mais il me paraît très facile de concilier les faits, parce qu'en 1980-1981, par exemple, année au cours de laquelle les réductions d'impôt dont j'ai parlé ont entraîné un manque à gagner de 7.5 milliards de dollars, si cet argent avait été perçu, il aurait fortement contribué à réduire le déficit.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur l'Orateur, j'ai deux brèves questions. Je constate que les sommes prévues pour les transferts du ministère des Finances aux provinces,

3.9 milliards de dollars, ne reflètent pas l'adoption du bill C-24, la loi concernant les transferts fiscaux aux provinces. Je me demande si le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) pourrait nous dire de combien à peu près ce crédit serait réduit si le bill C-24 était adopté.

Voici ma deuxième question, monsieur l'Orateur: Le président du Conseil du Trésor a refusé de nous dire, après avoir été interrogé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), quels seront, d'après lui, les fonds supplémentaires dont il aura besoin pour le service de la dette publique, étant donné la hausse des taux d'intérêt et la faible valeur du dollar canadien qui fera fluctuer le paiement des intérêts sur les prêts étrangers.

Je voudrais que le président du Conseil du Trésor, bien qu'il refuse de divulguer ce renseignement, nous donne l'assurance qu'il y a des fonctionnaires qui étudient la question et qui ont effectivement fait ces calculs, car il me semble que des deniers publics beaucoup plus élevés devront être affectés à cette fin par l'intermédiaire du budget supplémentaire des dépenses.

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, je suis incapable de répondre à la première question et même si je le pouvais, je ne crois pas que ce serait indiqué. Je ne suis là que pour répondre aux questions relatives au budget principal des dépenses, lequel est établi en fonction des lois qui existent au moment de sa préparation. Il doit refléter les conditions existant au moment de sa préparation.

Quant à la deuxième question, c'est au ministère des Finances qu'il incombe de faire les calculs dont le député a parlé et le Conseil du Trésor fait les changements qui s'imposent au moment où les résultats lui sont communiqués. Je ferai cependant remarquer au député que les dépenses totales prévues pour 1981-1982 atteignent 3.6 milliards de dollars. Le programme de dépenses du gouvernement peut évidemment être changé en raison des modifications qui peuvent être apportées aux programmes permanents et aux programmes temporaires. C'est donc à ce titre que nous ferions des changements à la partie de la dette publique que nous rembourserions afin de ne pas avoir à relever le plafond des dépenses prévues.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le président, ma question est d'ordre général et a trait à des déclarations qui avaient été faites par le président du Conseil du Trésor devant certains comités, en particulier celui des prévisions budgétaires en général, l'année dernière, et portant sur les réformes qu'on devait apporter à la présentation des budgets des dépenses.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre s'il compte toujours présenter aux députés ou à un comité de la Chambre les projets pilotes dont il a parlé l'an dernier. L'un avait trait, je crois, à l'aspect services des Approvisionnements et Services, et l'autre, à la question des services. Ces projets devaient être remis à deux comités, ou du moins nous espérons que le comité permanent des prévisions budgétaires en général puisse en avoir un, afin que nous puissions nous intéresser à cette nouvelle formule, à cette nouvelle conception. Le ministre nous l'avait promis l'an dernier; je me demande aujourd'hui s'il peut dire à la Chambre quand il compte déposer ces nouveaux projets pilotes.